

# Maturité professionnelle Economie et services, type Services (MP1)

Intégrée à l'apprentissage de Gestionnaire du commerce de détail CFC ainsi que les formations partenaires artisanales et industrielles



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Ecole professionnelle commerciale EPC**  
**Kaufmännische Berufsfachschule KBS**

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**  
Volkswirtschafts- und Berufsbildungs-  
direktion **VWBD**



# Index

---

<b>Conditions</b> .....	<b>4</b>
<b>Inscription</b> .....	<b>5</b>
<b>Caractéristique</b> .....	<b>5</b>
<b>Durée de formation</b> .....	<b>5</b>
<b>Jours de cours</b> .....	<b>5</b>
<b>Répartition</b> .....	<b>6</b>
<b>Cours-blocs</b> .....	<b>7</b>
<b>Frais</b> .....	<b>7</b>
<b>Séjours linguistiques</b> .....	<b>7</b>
<b>Interruption en cours de formation</b> .....	<b>7</b>
<b>Formation en entreprise</b> .....	<b>8</b>
<b>Cours interentreprises</b> .....	<b>8</b>
<b>Promotion semestrielle sur la base du bulletin de notes MP</b> .....	<b>8</b>
<b>Evaluation par l'entreprise – Gestionnaires du commerce</b> .....	<b>9</b>
<b>de détail</b> .....	<b>9</b>
<b>Promotion CFC – autres professions</b> .....	<b>10</b>
<b>Certificat</b> .....	<b>10</b>
<b>Formation continue, perfectionnement professionnel</b> .....	<b>10</b>
<b>Notices</b> .....	<b>11</b>

---

## Conditions

---

- > Être au bénéfice d'un contrat d'apprentissage de gestionnaire du commerce de détail ou dans une formation partenaire artisanale et industrielle.
  
- > Les candidat(e)s qui ont terminé avec succès la section pré-gymnasiale du cycle d'orientation ou qui ont accompli le niveau secondaire G avec 20 points selon le nouveau règlement et aucune note inférieure à 4,5. Les matières et les pondérations suivantes seront prises en compte pour le calcul des notes et de la moyenne : Français (1x), mathématiques (1x), allemand et anglais (moyenne 1x), sciences naturelles, géographie et histoire (moyenne 1x). Les deux derniers semestres ou la moyenne des deux semestres.  
Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élève devra se présenter, à mi-août, à un examen d'admission dans les branches allemand, anglais et mathématiques.
  
- > Cette formation exige de l'élève un engagement important tant à l'école que dans l'entreprise mais apporte de multiples ouvertures professionnelles.

---

## Inscription

---

L'admission en classe de maturité professionnelle se fait sur inscription préalable et avec l'accord de l'entreprise de formation. Celle-là doit impérativement parvenir à l'école jusqu'au **15 juillet** ; des formulaires sont à disposition auprès des centres régionaux d'orientation scolaire et professionnelle ainsi qu'au secrétariat de notre école.

## Caractéristique

---

La formation est intégrée à l'apprentissage de gestionnaire du commerce de détail ainsi que les formations partenaires artisanales et industrielles.

## Durée de formation

---

3 ans

## Jours de cours

---

> 2 jours de cours par semaine pendant les 3 ans

## Répartition

Nombre de leçons hebdomadaires par année d'apprentissage (sans les cours-blocs et le travail interdisciplinaire)

Année d'apprentissage		1	2	3
Domaine fondamental	Première langue nationale (français) <sup>I/II</sup>	2	2	2
	Deuxième langue nationale (allemand) <sup>I/II</sup>	2	2	1
	Troisième langue (anglais) <sup>I</sup>	2	1	1
	Mathématiques <sup>I</sup>	2	2	1
Domaine spécifique	Finances et comptabilité <sup>I</sup>	2	3	2
	Economie et droit <sup>I</sup>	1	1	2
Domaine complémentaire	Histoire et institution politiques <sup>I</sup>	1	1	1
	Economie et droit complémentaire <sup>I</sup>	1	1	1
Travail interdisciplinaire	TIB et TIP <sup>III</sup>			
Complément CFC *	Compétences professionnelles de la vente <sup>II</sup>	5	5	4
	Allemand – vente <sup>II</sup>			1

<sup>I</sup> Branche MP

<sup>II</sup> Branche CFC

<sup>III</sup> TIB et TIP : leçons dispensées dans les branches spécifiques ou sous forme de cours-bloc

\* Branches professionnelles selon l'Ordonnance de formation du CFC concerné. Ci-dessus, concerne les Gestionnaires du commerce de détail CFC. Pour les autres formations CFC, veuillez-vous adresser directement à votre centre de formation.



---

## Cours-blocs

---

Des cours-blocs (CB) sont organisés en complément à l'enseignement. Le programme détaillé est fixé annuellement.

## Frais

---

- > Pour les cours ordinaires à l'école, les élèves ne paient aucun écolage. Cependant, le matériel et les manuels sont à leur charge.
- > Pour les visites, les excursions, les séjours, etc., une participation aux frais sera demandée aux participants.
- > Il est possible de demander une bourse d'apprentissage.

## Séjours linguistiques

---

Il est prévu d'organiser des séjours à l'étranger afin d'acquérir de nouvelles expériences linguistiques.



## Interruption en cours de formation

---

Toute demande d'interruption signée par les parties contractantes doit être adressée par écrit à la Direction pour la fin d'une année scolaire.

---

## Formation en entreprise

---

En cas de problème, veuillez-vous adresser directement au Service de la formation professionnelle (tél. 026 305 25 00) ou à la commission d'apprentissage.

## Cours interentreprises

---

Ils ne sont pas du ressort de l'école. Ils sont organisés par les associations professionnelles de branches (adresses sur internet) durant les 3 ans de formation.

## Promotion semestrielle sur la base du bulletin de notes MP

---

La PEF est admise au semestre suivant si elle remplit pour les branches MP (sans pondération) les conditions de promotion suivante :

- > la moyenne est égale ou supérieure à 4,0 et
- > il n'a pas été décerné plus de deux notes inférieures à 4,0 et
- > la somme des écarts à 4,0 des notes insuffisantes est inférieure ou égale à 2.0.

La note du TIB ne compte pas dans les promotions semestrielles.

La PEF qui ne remplit pas ces conditions est promue provisoirement au semestre suivant. Qui ne remplit pas les conditions une deuxième fois est exclue de la formation MP.



<b>Domaines</b>	<b>1er semestre</b>	<b>2ème semestre</b>
1ère langue nationale (français)	4.5	5.0
2ème langue nationale (allemand)	4.5	5.0
Troisième langue (anglais)	3.5	3.5
Mathématiques	3.5	4.0
Finance et comptabilité	4.5	3.5
Economie et droit spécifique	4.5	3.5
Economie et droit complémentaire	3.5	4.5
Histoire et institutions politiques	3.5	5.5
<b>Moyenne</b>	<b>4.0</b>	<b>4.3</b>
	Promotion Provisoire	non promo- tion

## **Evaluation par l'entreprise – Gestionnaires du commerce de détail**

Les prestations en entreprise de la personne en formation dans les domaines des compétences professionnelles, compétences méthodologiques, sociales et personnelles sont évaluées à la fin de chaque semestre. Basé sur ces évaluations l'entreprise formatrice transmet à la fin de chaque année de formation une note de l'entreprise à l'Office de la formation professionnelle.

---

## Promotion CFC – autres professions

—

Informez-vous directement auprès de l’Ecole professionnelle concernée ou auprès du Service de la formation professionnelle, à Fribourg sur les conditions de promotion CFC, qui diffèrent selon les professions concernées.

## Certificat

—

En cas de réussite (formation scolaire -selon critères CFC et selon critères MP- et formation en entreprise), la personne en formation obtient le certificat fédéral de maturité professionnelle fédérale ainsi que le certificat fédéral de capacité (CFC) et est autorisée à porter le titre légalement protégé par la profession.



## Formation continue, perfectionnement professionnel

—

Le titulaire du certificat de maturité peut poursuivre ses études par exemple de Bachelor dans une HES. La « maturité pro » ouvre également les portes de l’université ou des écoles polytechniques fédérales par le biais de la passerelle. D'autres propositions figurent sur notre site internet.

Pour les gestionnaires du commerce de détail la Formation du Commerce de Détail Suisse ([www.bds-fcs.ch](http://www.bds-fcs.ch)) renseigne également sur les multiples possibilités de formation.

---

## Notices

—

**Ecole professionnelle commerciale EPC**  
**Kaufmännische Berufsfachschule KBS**

Derrière-les-Remparts 1a, 1700 Fribourg

T +41 26 305 25 26, [www.fr.ch/epc](http://www.fr.ch/epc)

—

Etat juin 2024 / Toutes modifications réservées

Selon l'ordonnance de formation du 26.09.2011,

Selon l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale du  
24.06.2009 et selon le plan d'études cadre MP du 18.12.2012

6-1-3 GUI\_MP1 type Services\_FR



—

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**  
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

